

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment pyrotechnique et soute sur la parcelle n°1701

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom AUBOIN

Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DASSAULT AVIATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe AUBOIN

RCS / SIRET

7	1	2	0	4	2	4	5	6	0	0	1	6	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du Code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.	Défrichement d'un seul tenant d'une superficie totale inférieure à 2 ha (inférieur au seuil de 25 ha nécessitant automatiquement une évaluation environnementale).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Construction d'un bâtiment de 2800 m² pour effectuer la fabrication, les essais et le développement de produits pyrotechniques (rubrique ICPE 4210)
- Construction d'une soute pour stockage de produits de classe 1.1, 1.3,,1.4 pour une masse totale équivalent TNT maximale de 495 kg (rubrique ICPE 4220)
- Déboisement d'une surface < 2 ha pour réaliser ce projet.
- Pas de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Récupérer les fabrications pyrotechniques des sites d'Argenteuil et de Poitiers ainsi que le stockage.
50 personnes seront affectées à ces opérations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux doivent commencer en fin d'année 2017 par le défrichage, et le début de la construction en elle-même en début d'année 2018.

Le début d'exploitation est prévu en septembre 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment implanté en forme d'étoile assurera 3 fonctions (chacune dans une aile) :

- Partie laboratoire ;
- Partie pyromécanismes ;
- Partie lignes.

Une soule permettra de stocker les produits de classe 1.1, 1.3 et 1.4.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement pour la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités pyrotechniques, dans l'enceinte actuelle du site de Dassault Aviation à Martignas-sur-Jalle, sur la moitié nord de la parcelle n°1701.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Défrichement de la parcelle pour l'installation du bâtiment et de la soute associée	Inférieur à 2 ha (environ 1,6 - 1,7 ha déboisé au total)
Coupe d'une vingtaine d'arbres (jeunes chênes tauzin et pins d'âge moyen) pour la création de la voie d'accès	Répartis sur environ 0,25 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Martignas-sur-Jalle (33127), lieu-dit Terre rouge, moitié nord de la parcelle n°1701. Les coordonnées géographiques (Lambert 93) correspondent au lieu d'implantation du bâtiment.

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°46'54"O Lat. 44°51'44"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les ZNIEFF les plus proches, le projet se trouve sans lien direct fonctionnel : - à environ 1 km à l'est d'une ZNIEFF de type I ("Champ de tir de Souge", identifiant 720002379) ; - à plus de 450 m au sud et à l'ouest d'une ZNIEFF de type II ("Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges", identifiant 720030039).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martignas-sur-Jalle ne fait pas partie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (situé à plus de 8 km au sud-ouest du projet). La réserve naturelle la plus proche est à plus de 14 km à l'est (RNN des marais de Bruges).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Martignas-sur-Jalle est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac, approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2009.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches du projet sont deux monuments historiques à plus de 5,5 km au nord-est sur la commune de St-Médard-en-Jalles : - L'église, partiellement inscrite en 1925 (identifiant 4494001) ; - Le Château du Bourdieu, inscrit en 1981 (identifiant 4493001).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des zones humides. La Zone Humide Elementaire (ZHE) la plus proche, de type tourbières/landes, concerne le Camp de Souge à l'ouest du projet, à plus de 100 m à l'ouest du projet. Le projet a fait l'objet d'un diagnostic écologique qui a mis en évidence la présence de milieux secs à mésophiles. Aucun habitat ou cortège floristique caractéristique de zone humide n'est présent dans la zone du projet.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de PPRT au niveau et aux alentours du projet. Le projet est concerné par un PPRN lié au feu de forêt (identifiant GASPARD : DDTM20050012). La parcelle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en zone orange (zone de danger d'aléa moyen ; zone 02 : prescriptions) dans les parties sud et centrale de la parcelle (environ 60 % de la parcelle) ; - en zone bleue (zone de danger d'aléa faible ou moyen avec une bonne défendabilité ; zone 01 : prescriptions) dans sa partie nord (environ 40 % de la parcelle). <p>L'établissement du PPR de la commune de Martignas-sur-Jalle a été prescrit par l'arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2004, approuvé en 2010.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le plus proche du projet concerne la Décharge ABCCD Martignas (site BASOL n° 33.0041), à près d'1,5 km au sud-est.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Martignas-sur-Jalle fait partie des communes concernées par la ZRE n°3302 définie par l'arrêté n°E2005/14 du 28 février 2005.</p> <p>L'annexe à cet arrêté précise que la commune est concernée au titre de l'aquifère "Oligocène à l'ouest de la Garonne (230)" à 25 m de profondeur.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le plus proche du projet est à plus de 6 km au nord-est et correspond au site inscrit "Château du Bourdieu et son parc" (inscrit le 20/01/1981, ID_Site : SIN0000124).</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone du projet se situe à plus de 450 m à l'est d'un site Natura 2000 lié à la Directive Habitats ("Réseau hydrographique des Jalles de St-Médard et d'Eysines", identifiant FR7200805), sans lien direct fonctionnel avec elle.</p> <p>Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de ce site ne sont pas retrouvés sur la zone du projet, qui n'est pas favorable à leur présence.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement sur moins de 2 ha engendra la disparition de pinèdes, landes sèches à Fougère aigle ou Bruyère cendrée, fourrés d'ajoncs et de friches. Ils sont tous très fréquents dans la région. Les espèces et habitats d'espèces protégées à enjeu (lotiers protégés, Grand Capricorne, arbre favorable aux chiroptères) sont évités par le projet. D'autres espèces protégées (9 oiseaux et le Lézard des murailles) utilisent le site, mais elles sont très communes quasiment partout en France et aucunement menacées (préoccupation mineure sur toutes les listes rouges). L'impact du projet sur leurs populations et habitats est négligeable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les continuités écologiques, la zone défrichée est clôturée et ne joue aucun rôle particulier. Aucun lien direct fonctionnel n'existe avec le site Natura 2000 le plus proche (le Camp de Souge). Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de ce site ne sont pas retrouvés sur la zone du projet, qui n'est pas favorable à leur présence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement sur moins de 2 ha conduira à la disparition de pinèdes, de landes à Fougère aigle ou bruyère cendrée, de fourrés d'ajoncs et d'espaces en friches. Compte tenu de la forte représentativité de ces habitats au moins en Aquitaine, la disparition de ces faibles surfaces est négligeable. La compensation sylvicole s'établit, le reboisement de deux fois la superficie de pinède coupée s'effectuera avec l'aide de la SAFER. Un papier d'engagement sera fait par Dassault Aviation pour cette compensation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque de feux de forêt (zone à prescriptions d'aléa faible ou moyen avec une bonne fécondabilité dans la partie nord). Le bâtiment et la soute seront construits en zone bleue. Des poteaux incendies conformes aux recommandations du SDIS seront installés. Les prescriptions seront suivies, le brûlage des branches et des souches évidemment proscrit sur le site. Le défrichement n'occasionnera pas de risques supplémentaires par rapport à cette sensibilité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'intérieur même du site existant de Dassault Aviation. Il entraînera le déplacement d'engins lors du chantier (phase travaux). En phase d'exploitation, la zone du projet accueillera 50 salariés supplémentaires (soit 480 salariés maximum sur le site, au total). Le projet n'engendrera donc pas de nuisances significatives sur le trafic routier voisin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera provisoirement source de bruit lors du chantier de défrichement, restreint en termes de superficie et très faiblement perçu par le voisinage (habitations les plus proches à plus de 550 m). En phase d'exploitation, les 6 salles de tirs créées dans le bâtiment n'occasionneront aucune nuisance extérieure, l'isolation étant adaptée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation de quelques engins de chantier lors du défrichage puis des arrivées/départs des salariés engendreront des émissions de gaz d'échappement, limitées dans le temps et en quantité, et qui se disperseront rapidement dans l'air sans créer de nuisances auprès du voisinage. En phase d'exploitation, les rejets concerneront la VMC, les fumées et l'air seront filtrés avant d'être rejetés à l'extérieur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Relié au réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les mesures de prévention nécessaires seront prises, installées sur site lors du chantier, pour éviter toute pollution accidentelle lors des travaux (kits antipollution, gestion stricte des déchets de chantier, stockage des produits polluants dans des lieux aménagés, ...). Les déchets de coupe seront broyés sur place (dont les souches sur 50 cm de profondeur). Les déchets pyrotechniques (plomb surtout) seront gérés en tant que DID (déchets industriels dangereux).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des pinèdes spontanées se sont développées sur cette parcelle clôturée, il n'y a pas d'activité humaine sylvicole régulière, ni toute autre forme d'activité humaine. Ce projet consiste à modifier l'occupation du sol d'une parcelle classée en ZONE US 3 "Industrie et plateforme logistique", zones urbaines spécifiques liées à l'économie, et donc adaptée au projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'est inscrit dans la démarche "Eviter-Réduire-Compenser". Ainsi, après modifications du projet, celui-ci évite :

- les stations d'espèces protégées à enjeu (lotiers protégés, Grand Capricorne, arbre favorable aux chauves-souris). Un entretien régulier et adapté aux plantes protégées des pistes et zones enherbées rases sera mis en œuvre ;
- la zone orange du PPR lié aux feux de forêt (PPRIF). Le bâtiment et les soutes seront installés dans la zone bleue, et les mesures nécessaires prises pour prévenir tout incendie et assurer une bonne défendabilité.

Des espèces protégées très communes et non menacées (9 espèces d'oiseaux + le Lézard des murailles) seront indirectement impactées par le projet (dérangement). La réalisation des travaux en début d'année 2018 évitera la période de reproduction des espèces. Les milieux aux alentours étant globalement similaires, toutes ces espèces trouveront des habitats de refuge et de reproduction qui leur conviennent. L'impact du projet sur leurs populations et leurs habitats est donc négligeable.

Toutes les mesures de prévention de pollution accidentelle et liées à la santé humaine seront prises lors des travaux (souscrit au PPSPS réalisé par SOCOTEC) et pendant l'exploitation via l'EST (en cours de réalisation).

Près de 2 ha de pinèdes seront coupés et compensés dans le secteur des landes girondines selon les opportunités via la SAFER.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Initialement, le projet impactait plusieurs espèces protégées à enjeu et la zone orange du PPRIF. La présence de ces éléments a entièrement été prise en compte, le projet est aujourd'hui adapté aux enjeux et risques environnementaux locaux.

Signalons également comme atouts en faveur de ce projet la superficie relativement restreinte du projet, le développement de l'économie locale sur une parcelle adaptée, la présence de milieux très banals et sans fort enjeu faune-flore, sans zone humide ou milieu aquatique, la conservation des pare-feux ceinturant l'intérieur de la parcelle, un plan de sécurité du personnel durant chaque phase, sur une parcelle clôturée appartenant déjà au site existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Plan initial du projet- Diagnostic écologique- L'urbanisme, les risques naturels et technologiques, préconisations du SDIS- La prise en compte des enjeux et risques environnementaux pour aboutir au projet final

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



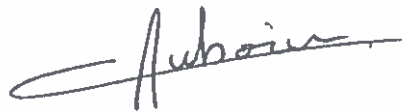
Fait à

Martignas / Jalle

le.

01/09/2017

Signature



DASSAULT AVIATION
Le Directeur de l'Établissement de Martignas

C. AUBOIN

